



Comment décompter les congés payés ?

Par **ftiso**, le **06/03/2009** à **15:10**

Bonjour,

Je travaille 35 heures sur 4 jours (lundi mardi jeudi vendredi), je pose le lundi et le mardi en CP , combien de jours de CP ai-je pris ? faut-il décompter le mercredi ?

Une collègue travaille 35 heures sur 4 jours (lundi mardi mercredi et jeudi) : pour le pont de l'ascension du 21 mai faut-il lui décompter le vendredi en CP si elle pose en CP les lundi, mardi et mercredi ?

Autre cas : une collègue travaille 35 heures sur jours et demi (lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi) si elle pose en CP les lundi mardi et mercredi matin , quel est le décompte de CP ?

J'espère avoir été claire. Merci d'avance pour vos réponses;

Cordialement

Par **Visiteur**, le **06/03/2009** à **15:20**

bonjour,

un salarié à temps partiel a les mêmes droits qu'un salarié à temps complet (30 jours de cp

par an)

la durée des congés payés est calculée en jours ouvrables (6 jours par semaine)

Le décompte des jours de congés débute le premier jour où le salarié aurait dû reprendre son activité et se termine le dernier jour ouvrable précédant la reprise du travail.

[fluo]Je travaille 35 heures sur 4 jours (lundi mardi jeudi vendredi), je pose le lundi et le mardi en CP , combien de jours de CP ai-je pris ? faut-il décompter le mercredi[/fluo]
oui (3 jours de cp)

[fluo]Une collègue travaille 35 heures sur 4 jours (lundi mardi mercredi et jeudi) :
pour le pont de l'ascension du 21 mai faut-il lui décompter le vendredi en CP si elle pose en CP les lundi, mardi et mercredi ? [/fluo]

le vendredi et le samedi ... soit 5 jours de cp

[fluo]Autre cas : une collègue travaille 35 heures sur jours et demi (lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi) si elle pose en CP les lundi mardi et mercredi matin , quel est le décompte de CP ? [/fluo]

3 jours si elle reprend le travail le jeudi matin

Par **ftiso**, le **06/03/2009** à **15:31**

Je vous remercie pour vos informations claires et précises.

Bonne journée !!